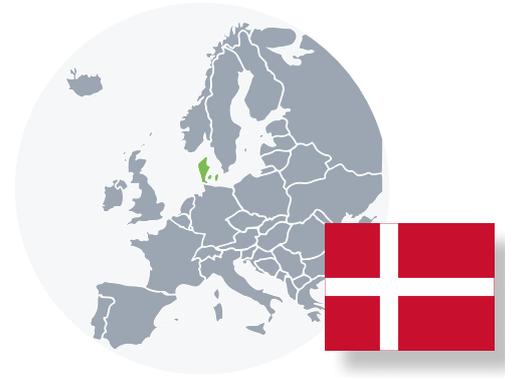


# L'indemnisation du chômage au Danemark

Juillet 2022



## Le système d'assurance chômage

La spécificité du régime d'assurance chômage danois réside dans son caractère non obligatoire.

Les travailleurs (salariés et indépendants) peuvent décider volontairement d'adhérer à une caisse d'assurance chômage en payant des frais d'adhésion mensuels.

## Le Service public de l'emploi



Le **ministère de l'emploi** a compétence sur la politique de l'emploi et sur l'indemnisation du chômage.



Les **caisses d'assurance chômage**, agréées par l'Etat et liées aux secteurs d'activités, ont la charge de l'indemnisation des demandeurs d'emploi.



Gérés par les communes, les « **jobcenters** » assurent l'accompagnement des demandeurs d'emploi en coopération avec les caisses d'assurance chômage

Les règles d'indemnisation du chômage sont définies par la loi.

## Financement de l'Assurance chômage

Le **financement des indemnités d'assurance chômage** est assuré par trois types de ressources :



les **frais d'adhésion mensuels**, d'un montant forfaitaire, acquittés par les travailleurs adhérant à une caisse d'assurance chômage,



la **taxe « pour le marché du travail »**, assise sur les salaires, acquittée par l'ensemble des salariés,



une **participation des employeurs** qui prennent en charge les deux premières journées de chômage.

## Paramètres d'indemnisation



### Conditions d'affiliation

- Justifier d'un revenu de référence, salarié ou non salarié, minimum de **33 204 € au cours des 3 dernières années** (primo-entrants),
- ou de **1 924 heures de travail au cours des 3 dernières années** (équivalent de 12 mois à temps plein) pour les **personnes ayant déjà été indemnisées**.



### Montant de l'indemnisation

→ **90 % du salaire de référence**  
(Plafond : 2 602€ / mois)



### Durée d'indemnisation

→ **2 ans maximum**  
sur une période de 3 ans.



### Reprise d'activité en cours d'indemnisation

Le cumul de l'allocation avec le revenu d'une activité professionnelle est possible dans le cas d'une activité réduite de 29,6 heures par semaine maximum.



#### → Durée du cumul

30 semaines maximum (au cours de la période de 2 ans)



#### → Montant de l'allocation

Chaque heure de travail effectuée réduit d'une heure le montant de l'allocation

### Nouvelle ouverture de droits

Il est possible de prolonger sa période d'indemnisation de 2 heures pour chaque heure travaillée (dans la limite d'un an maximum pour une reprise d'emploi de 6 mois).

Dans le cas où l'allocataire retravaille un an (soit 1 924 heures), il est éligible à une nouvelle période d'indemnisation de 2 ans.